

## COVID-19 : l'action professionnelle du Rotary pour soutenir l'économie territoriale belge et luxembourgeoise

### BELGIQUE ET GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG Bilan conjoncturel au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

Selon le FMI, la crise sanitaire a généré en :

**Belgique** (Source FMI et ERMG\*) :

- ❖ Un taux de chômage estimé à 7,3 % en 2020
- ❖ Une baisse de 14% du CA des entreprises et de 20 % de l'économie nationale tous secteurs confondus
- ❖ Un recul de 8,4 % du PIB 2020 par rapport à 2019

### Grand-Duché de Luxembourg

- ❖ Un taux de chômage estimé à 7,7 % en 2020
- ❖ Une baisse de 4,9 % du PIB 2020 (116.727 € par habitant) conditionnée par une nouvelle fermeture des frontières, le marché du travail étant centré sur une économie de services (88,2% de la population active dont une majorité de décideurs transfrontaliers).

### La dynamique rotarienne au plan européen

Les Rotariens français, belges et luxembourgeois regroupant plus de 1000 clubs et 30000 membres ont décidé de mettre leur réseau de professionnels au service des entreprises et de l'emploi des jeunes par des actions professionnelles ciblées afin de contribuer à redresser durablement l'économie territoriale. Ils répondent ainsi à la vocation principale du Rotary international qui vise à préserver, stimuler l'emploi, l'excellence et le développement économique à l'international sur les 5 continents.

Les Gouvernements belges et luxembourgeois ont instauré des mesures d'aides fiscales et financières pour préserver le tissu économique territorial et transfrontalier.

\*Economic Risk Management Group (ERMG)

De nombreux Rotary clubs en France, Belgique et Luxembourg se sont ainsi mobilisés lors de la 1<sup>ère</sup> vague de confinement et plus récemment en septembre 2020 anticipant la seconde vague pandémique pour lancer des dispositifs-pilotes éco-solidaires d'aides aux entreprises. **C'est le cas du District 2160. Fort de 2800 membres répartis dans 68 Rotary Clubs et de 5 Rotaract, il s'étend sur les provinces belges de Namur, Liège, Luxembourg et le Grand-Duché de Luxembourg.**

« Au plus fort de la crise sanitaire, nous étions nombreux à en redouter les conséquences économiques et à nous mettre en action ponctuellement selon les disponibilités de nos membres au service de l'emploi et des petites entreprises, artisans, commerçants ou indépendants en difficulté.

Face à l'ampleur de la seconde vague pandémique qui déstabilise les économies belges et luxembourgeoises, nous avons décidé de réagir en boostant notre plateforme "Sortie de crise, Soutien Entreprises" lancée en juin 2020, ouverte aux entreprises rotariennes et à toute entreprise des deux territoires où nous sommes implantés.

Nous renforçons actuellement notre groupe d'experts-conseillers bénévoles dans de nombreux domaines de la gestion d'entreprise pour aider, assister, accompagner les femmes et les hommes d'entreprise, qu'ils en soient les responsables ou les collaborateurs. » explique Jean-Pierre Crosset, **Gouverneur du District 2160 pour l'année 2020/2021.**

# Plateforme « Sortie de crise, Soutien Entreprises » : comment ça marche ?

Le chef d'entreprise qui souhaite être renseigné s'inscrit sur la plateforme via <https://sortiedecrise.rotary2160.org/>

Il entre alors en contact avec un médiateur qui évalue ses besoins et l'adresse à un expert du domaine qui l'intéresse. L'expert établit une analyse globale de la situation en toute neutralité.

Nos experts, présents sur nos 4 territoires – les provinces de Namur et de Liège en Belgique, le Luxembourg et le Grand-Duché de Luxembourg, sont des chefs d'entreprise en activité ou retraités, experts-comptables, banquiers, avocats, DRH, juristes, cadres dirigeants.

Ils interviennent dans les domaines de compétences suivants : *Finance, Ressources Humaines et Management, Juridique, Logistique, Commercial et Marketing, Accompagnement personnel, Télétravail, Informatique.*

« Cette plateforme est accessible à toutes et à tous confirme Jean-Pierre Crosset. Nous invitons chaque expert et demandeur à s'y inscrire et à l'animer afin d'éviter une récession aux conséquences tragiques pour notre économie territoriale si elle venait à perdurer ! ».

## DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE ET DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

En Belgique, le Gouvernement prévoit un plan de relance évalué à 50 milliards d'euros, de l'ordre de 10% du PIB belge et a libéré le 19 octobre 2020 :

Une enveloppe spéciale de 500 millions d'euros pour doubler et prolonger le droit « passerelle de crise » des indépendants et entreprises en difficulté, exonérées par ailleurs du paiement des cotisations patronales ONSS du troisième trimestre 2020.



	Aide d'urgence de 2.500 euros pour les indépendants	Accorder aux indépendants occupant moins de 10 personnes une aide de 2.500 euros non remboursable et non imposable
	Aide directe supplémentaire pour les indépendants en fonction de leur revenu	Accorder aux indépendants (peu importe le nombre de personnes occupées) une aide de 3.000, 3.500 ou de 4.000 euros, en fonction de la tranche de revenu dans laquelle la personne se situe
	Aide directe de 5.000 euros pour les micro-entreprises qui ont cessé leurs activités sur décision gouvernementale	Accorder une aide non-remboursable de 5.000 euros aux entreprises de moins de 10 salariés obligées de cesser leur activité suite au règlement modifié du 18 mars 2020 <sup>1</sup>
	Aide directe supplémentaire de 5.000 euros pour les micro-entreprises	Accorder une aide non-remboursable de 5.000 euros aux entreprises de moins de 10 salariés lorsque 1.) elles n'ont pas été autorisées à reprendre leurs activités cessées sur décision gouvernementale 2.) elles ont été autorisées à reprendre leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires 3.) elles n'ont pas été contraintes de cesser leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires
	Aide directe de 12.500 euros pour les entreprises occupant entre 10 et 20 salariés	Accorder aux entreprises occupant entre 10 et 20 personnes une aide de 12.500 euros non-remboursable lorsque 1.) elles n'ont pas été autorisées à reprendre leurs activités cessées sur décision gouvernementale 2.) elles ont été autorisées à reprendre leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires 3.) elles n'ont pas été contraintes de cesser leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires

## A propos du Rotary International

Le Rotary est une organisation humanitaire internationale, fondée par Paul Harris en 1905 à Chicago aux Etats-Unis. Elle compte plus de 1,2 million de membres –dirigeants et professionnels solidaires représentant tous les secteurs de l'économie mondiale sur les 5 continents. A travers sa Fondation et ses clubs, le Rotary mobilise ses membres autour de six axes stratégiques d'interventions pour apporter un changement durable dans le monde :

*-la promotion de la paix, la lutte contre les maladies mortelles, l'approvisionnement en eau potable, le développement économique local, l'accès à des soins de qualité et à l'éducation pour tous afin d'améliorer les conditions de vie et l'autonomie des populations défavorisées.*

[www.rotary.org](http://www.rotary.org)

### Contacts Presse

Dominique Ruffat Tel : 06 18 45 15 38

Email : [dominique.ruffat@sfr.fr](mailto:dominique.ruffat@sfr.fr)